SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 10 JANVIER 2012 — 19 H

ORDRE DU JOUR

1.1 Ouverture de la séance;

1.2 Adoption de l'ordre du jour;

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues en décembre 2011;

2.2 Suivi;

2.3 Dépôt du rapport des dépenses et des paiements autorisés pour la période du 1er au 31 décembre 2011;

2.4 Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement;

2.5 Adoption du règlement numéro 587-2012 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensations et de la tarification de différents services municipaux pour l'année 2012;

2.6 Adoption du règlement numéro 459-2012 concernant les modalités de paiements des taxes municipales, compensations et toute autre somme due à la Ville, abrogeant et remplaçant le règlement 459-2010, tel qu'amendé;

2.7 Nomination d'un maire suppléant;

2.8 Autorisation d'entreprendre les procédures - vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier par la MRC de la Rivière-du-Nord;

2.9 Autorisation de signature d'une lettre d'entente 2012-01 avec le syndicat relativement à la description des emplois;

2.10 Autorisation de signature d'une lettre d'entente 2012-02 avec le syndicat relativement à la création d'un poste de journalier mécanicien;

2.11 Autorisation d'assister aux Assises annuelles 2012 de l'Union des municipalités du Québec;

2.12 Autorisation au directeur général à assister au congrès 2012 de l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ).

3. SERVICE AMÉNAGEMENT, ENVIRONNEMENT ET URBANISME

3.1 Dépôt du rapport mensuel des permis –décembre 2011;

3.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de décembre 2011;

3.3 Dérogation mineure –2011-00033 – 438, rue Stephen;

3.4 Demande de P.I.I.A. 2011-00034 – 464, montée de l'Église;

3.5 Remplacement de la garantie hypothécaire portant sur le lot 4 412 089 par une garantie hypothécaire portant sur le lot 4 412 087;

3.6 Première acceptation des travaux et libération partielle de la garantie bancaire du projet domiciliaire « Excalibur » phase 1 – protocole d'entente PE-2010-EXC-01;

3.7 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie financière du projet domiciliaire « Les Cours du Boisé » - protocole d'entente PE-2008-LCB-02;

3.8 Acceptation finale des travaux et libération totale de la garantie hypothécaire du projet domiciliaire « Grand Héron » phase 2 - protocole d'entente PE-2007-HER-02;

3.9 Octroi de contrat relatif au contrôle biologique des insectes piqueurs;

3.10 Indemnisation des membres du Comité consultatif d'urbanisme et abrogation de la résolution 606-12-07;

3.11 Renouvellement du mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme;

3.12 Autorisation de signature conformément à l'article 115.8 de la loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre du prolongement de l'aqueduc Phelan;

3.13 Autorisation de signature conformément à l'article 115.8 de la loi sur la qualité de l'environnement dans le cadre du contrôle biologique des insectes piqueurs;

3.14 Deuxième acceptation des travaux, libération de la garantie hypothécaire et municipalisation des rues Malards et Raymond du projet domiciliaire de la rue Raymond, protocole d'entente PE-2004-RAY-01.

4. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

4.1 Adoption du règlement numéro 520-2011-05, modifiant le règlement 520, tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville;

4.2 Contrat relatif au contrôle et à la protection des petits animaux 2012 - Modification à la tarification.

5. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point.

6. SERVICE DES SPORTS ET DES LOISIRS

6.1 Autorisation de signature - spectacle de la Fête Nationale du Québec 2012 ;

6.2 Demande d'assistance financière – Fête Nationale du Québec 2012 ;

6.3 Autorisation au responsable du Service des sports et du développement communautaire afin de procéder à une demande de subvention auprès de EEC (emplois d'été Canada) – Placement carrière été 2012 ;

6.4 Octroi d'une aide financière à la Maison des jeunes de Saint-Colomban.

7. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE ET DE LA CULTURE

7.1 Octroi du contrat – impression du Colombanois.

8. PAROLE AU PUBLIC

8.1 Période de questions.

Toute personne qui désire poser une question devra :

a. s'identifier au préalable;
b. s'adresser au Maire;
c. ne poser que deux (2) questions;
d. s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux et diffamatoire.

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximum de cinq minutes pour poser ses deux (2) questions, après quoi, le Maire peut mettre fin à cette intervention. Seules les questions de nature publique seront permises.

Le Maire, en tant que président du Conseil, maintient l'ordre et le décorum. Il peut ordonner l'expulsion de l'endroit où se tient une séance du Conseil de toute personne qui trouble l'ordre.

9. CLÔTURE DE LA SÉANCE